COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice: 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 7

Date de la convocation: 05/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 13 décembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire.

Présents : CROZET Yves, LABROSSE Simone, DELAYE Marie-Yvette, VERMOREL Jean,

VERMOREL Roger, ISNARD Michel, ODIN Catherine.

Absent excusé : ODIN Corentin. Secrétaire : LABROSSE Simone.

Le Conseil municipal s'est d'abord transporté à la salle des fêtes afin d'envisager les achats nécessaires de tables et chaises ainsi que pour la réalisation d'un bar amovible.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

LABROSSE Simone est désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 08 novembre 2019.

M. Le Maire indique que les l'association des Randonneurs d'Entre-Monts ont envoyé une lettre de remerciements pour l'accueil de leur groupe le 30 juillet 2019, lors du Tour du Pays de Belmont.

Il informe que le couple qui s'est marié à la mairie le 30 novembre a aussi envoyé des remerciements pour l'accueil chaleureux qui leur a été fait lors de cette cérémonie.

TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU À CHANTEFAY :

L'entreprise THIVENT TP commencera les travaux dans la semaine du 6 janvier 2020.

RÉUNION CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS) DU 13/12/2019 :

La Contrôleuse des Finances Publiques, Cellule Foncière, a revu avec la commission les bases d'imposition de quelques biens. Elle a remercié les nombreux participants, titulaires et suppléants, présents à la réunion.

DÉCISIONS MODIFICATIVES (DM), BUDGET EAU ET BUDGET COMMUNE :

• M le Maire indique au conseil les DM qui doivent être faites pour le budget EAU. Il s'agit d'un simple jeu d'écritures entre comptes.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6063 : Fourn. d'entretien et de petit	67,00€	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	67,00€	
D 1641 : Emprunts en euro		462,00€
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		462,00€
D 2313-11 : TX RESEAU EAU	462,00€	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	462,00€	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		67,00€
TOTAL D 66 : Charges financières		67,00€

• Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n°3 au budget communal et rappelle la délibération 2019-24 pour la mise en conformité de l'électricité suite aux travaux qui ont eu lieu devant la mairie où deux candélabres ont été retirés. Le paiement sera mandaté en début d'année 2020. Il faut donc inscrire une dépense au compte 2041582 opération 105 « MAIRIE » afin de pouvoir reporter la somme en Reste à Réaliser et payer le SIEL avant le vote du budget 2020.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041411-105 : MAIRIE		164,00€
D 2041582-105 : MAIRIE		1 227,00 €
D 2041582-81 : BATIMENTS COMMUNAUX		227,00€
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		1 618,00 €
D 21568-90-90 : ERA		1 021,00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corpor elles		1 021,00 €
D 2313-105 : MAIRIE	2 639,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 639,00 €	

<u>COMMANDES DE MEUBLES, VAISSELLE, CHARIOT POUR LA SALLE DE</u>S FÊTES :

Suite à l'agrandissement de la salle des fêtes, il est nécessaire de commander 20 nouvelles tables et 50 nouvelles chaises, sur le même modèle que celles qui existent. Le devis présenté pour les tables et les chaises par l'entreprise SEDI est accepté pour un montant de 4 276.27€ HT soit 5 131.52€ TTC. Accepté à l'unanimité.

Pour la salle des fêtes également (cuisine), le devis présenté par la société CUNY pour 2 tables INOX de 2 mètres est présenté pour un montant de 820€HT soit TTC 1 008€TTC. L'achat est accepté à l'unanimité.

M. Le Maire indique qu'il n'est pas possible d'inclure ces deux achats dans la demande de subvention au conseil départemental.

Le chariot destiné à porter les pieds et les entretoises sera réalisé par les soins de la commune, comme il y a 23 ans. M.VERMOREL 3ème adjoint fera les achats nécessaires.

La commande de vaisselle sera évoquée au prochain conseil après une étude de ce qui est à renouveler.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2020 :

• Enveloppe départementale de solidarité:

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de travaux pour la réfection de la façade de la mairie : SARL JOASSON BALLOT pour un montant de 7 442€ HT soit TTC 8 930.40€ et SARL ALAIN CHETAIL pour un montant de 13 460€ HT soit 16 152€ TTC.

Une demande d'aide financière du Département au titre de l'enveloppe de solidarité rurale 2020 pour ces travaux sera demandée. Accepté à l'unanimité.

• Travaux Voirie 2020:

Des travaux de réfection des revêtements des chaussées sont prévus rue de l'église (entre l'église et le chemin d'Achaintre), et sur les chemins qui conduisent aux hameaux de BOYER et de MILLONARD. Monsieur Jean VERMOREL, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le programme de voirie 2020 et le devis de l'entreprise THIVENT TP d'un montant de 19 627.55€ HT soit 23 553.06€ TTC. Accepté à l'unanimité ainsi que la demande de subvention au conseil départemental

• Subvention pour la station de neutralisation :

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la déclaration d'utilité publique faite par la préfecture de la Loire en 2018, il convient de procéder à l'installation d'une station de neutralisation. L'eau des sources de la commune est en effet trop agressive et son PH doit être relevé par adjonction de calcaire. Dans le diagnostic du service d'eau potable une telle installation est prévue. Le bureau d'étude ICA Environnement a transmis à la commune un devis estimant à 200 000 € HT le montant des travaux.

Ce montant est très supérieur aux capacités financières du budget EAU de la commune qui a donc besoin d'une subvention importante pour se mettre en conformité.

Le projet de création d'une station de neutralisation est accepté et une subvention à hauteur de 60% du montant des travaux sera demandée au Conseil Départemental de la Loire au titre de l'appel à partenariat : « EAU ET MILIEUX AQUATIQUES ».

- Un devis pour l'Agorespace sera demandé auprès de l'entreprise DUGELET pour l'éclairage nocturne.
- La commission CHEMINS, qui s'était réunie pour examiner les différents devis, sera informée du choix des entreprises pour la voirie 2020.
- <u>Demande de subvention pour la réalisation de la deuxième phase de l'aménagement centre bourg pour 2020</u>

La deuxième phase de l'aménagement centre bourg comprend d'une part la réfection de la cour à l'arrière de la mairie, et d'autre part la mise en place d'un trottoir et d'un nouveau revêtement sur les 100 premiers mètres de la route de Chauffailles. M. le Maire rappelle la délibération N°2018/36 qui attribue les marchés et indique que le total des tranches optionnelles s'élève à 71 135,31 € HT. Une demande de subvention à hauteur de 35% de ce montant total va être demandée au département. Accord à l'unanimité pour cette demande.

<u>Avenant N°1 au LOTN°2 VOIRIE : Augmentation de marché entreprise THIVENT Aménagement de la traversée du Bourg :</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2018/36 du 30/11/2018 confiant à l'entreprise THIVENT SAS l'attribution de marché « Aménagement du centre Bourg » LOT N°2 : VOIRIE.

Il y a lieu de prendre un avenant à cette attribution de marché suite à la réévaluation de l'estimation du chantier : travaux ré-estimés à 122 870.95 € HT au lieu de 121 605.80 € HT (intégration de travaux et fournitures supplémentaires et ajustement des quantités réellement réalisées), avenant de 1 265.15 € HT.

Parc Eolien sur St Igny de Vers et St Bonnet des Bruyères : enquête publique :

Il est rappelé qu'une enquête publique a eu lieu les 16 novembre à St Igny-de-Vers et le 30 novembre à St Bonnet-les-Bruyères. Il est demandé au conseil municipal de St germain de donner son avis au titre de l'enquête complémentaire et au plus tard dans les 15 jours suivant sa clôture soit avant le 16

décembre 2019. Le Conseil a pris connaissance du dossier mais n'a pas d'avis sur ce projet assez éloigné de notre commune.

Indemnités des Receveurs du trésor Public à verser pour l'année 2019 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le calcul de l'indemnité de conseil pour l'année 2019. À taux plein, l'indemnité totale s'élèverait à 275.90€ brut soit 68.98 € brut pour Mme PELTIER pour 90 jours de gestion et à 206.92€ brut pour 270 jours de gestion pour Mme ISSARTEL-CURATOLO. M. le Maire indique au conseil que par défaut le taux retenu pour le calcul des indemnités qui a été pris par la comptable de la trésorerie de Charlieu est de 50%. Ce taux sera appliqué aux montants indiqués ci-dessus.

RIFSEEP CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Il a été calculé pour chaque agent en considérant l'engagement professionnel de l'agent ainsi que sa manière de servir pour justifier de l'attribution de ce complément indemnitaire qui sera versé en décembre.

Recensement 2020 de la population :

Il aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

L'agent recenseur est formé sur deux demi-journées. L'INSEE reverse à la commune 518€, contre 600€ en 2015 du fait que le recensement doit se faire principalement par Internet. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de :

- nommer Mme Elodie RABIECZYNSKI comme agent recenseur et de fixer la rémunération de celle-ci nommée agent recenseur du 16 janvier 2020 au 15 février 2020 inclus, comme suit : elle percevra une rémunération nette de 600 € qui sera soumise aux cotisations sociales du régime général et à l'IRCANTEC pour la retraite complémentaire. Ces cotisations seront prises en charge par la commune et décident de rembourser les frais de déplacement effectués pour se rendre aux formations.

Régime Complémentaire santé et prévoyance pour les agents :

L'adhésion à la convention de ces deux régimes pour la commune de moins de 9 agents est de 50€ en une seule fois auprès de CDG42. Le risque santé est souscrit par l'intermédiaire du CDG42 auprès du MNFCT et pour la prévoyance auprès du MNT.

Afin de pouvoir cotiser à partir du 1^{er} janvier 2020 les conventions d'adhésion sont à signer avec un montant forfaitaire de prise en charge par agent au minimum pour chaque risque. Ces montants seront revus en début d'année 2020 après que les agents auront rencontré les représentants des mutuelles. Chaque agent est libre d'adhérer ou non.

QUESTIONS DIVERSES:

• Allocation Retour à l'emploi :

Pôle emploi de la Loire sera contacté suite à la demande de l'ancien agent contractuel qui a remplacé l'ancienne secrétaire de mairie durant son congé maternité afin de savoir quels sont les droits et devoirs de la commune pour le reversement de cette allocation.

• <u>Sel de déneigement :</u>

La commande auprès de GEDIMAT CHARBONNIER est mise en attente de la fin des fêtes du fait qu'il reste assez de sel en stock et du temps clément.

• Élagage des arbres :

Une réunion sera organisée avec les riverains du jeu de boules pour envisager l'élagage.

- Remplacement de l'employé communal pour le déneigement en cas de maladie : M.VERMOREL Roger accepte d'être mis à contribution si besoin.
 - Entretien des fosses septiques :

Un contrat est à envisager pour suivre les vidanges et l'entretien du matériel installé il y a trois ans pour l'ensemble du bâtiment de la mairie.

• Travaux à la GUILLERMIERE :

La société VEOLIA, qui gère le réseau de la ville de Chauffailles, est en train de déplacer certaines canalisations pour éviter leur passage dans un terrain privé.

- Plantations devant la mairie :
- ➤ Deux liquidambars ont été payés en plus du marché et seront remplacés gratuitement s'ils ne prennent pas.
- ➤ Au bout de 3 ans les poteaux de soutien des arbres plantés sont à enlever
- Périmètre de protection des captages :

Une clôture sera mise en place ainsi qu'une barrière, conformément à la déclaration d'utilité publique de la seconde source.

• Le bulletin municipal est en cours de rédaction et sera distribué en début d'année 2020.

LES VŒUX DU MAIRE AURONT LIEU LE 26/01/2020 à 11H00

La séance est levée à 23 heures

Prochaine réunion le vendredi 07 février 2020 à 20h30

Le Maire, Yves CROZET

